



6 décembre 2021

n°173



ACTUALITÉS

Pension de base : + 1,1% au 1^{er} janvier 2022

La retraite de base étant versée à terme échu, à savoir au début du mois suivant – le 9 février pour celle due au titre de janvier – la revalorisation ne sera visible qu'à cette date-là. Seuls les Alsaciens et Mosellans qui perçoivent leur retraite au début du mois au titre duquel elle est due, constateront l'augmentation dès le 3 janvier.

Indemnité inflation de 100€

Pour compenser la forte hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités percevant moins de 2000€ nets par mois, recevront l'indemnité en même temps que leur retraite de base due au titre du mois de janvier. L'indemnité n'est soumise ni à charges sociales ni à l'impôt. Si les deux membres d'un foyer touchent moins de 2000€ nets par mois, ils bénéficieront tous deux de l'indemnité.

CFR

Retraites

Les précisions devront attendre ...

Discours du 9 novembre d'Emmanuel Macron

Comme les chaînes de télévision l'ont confirmé, ce discours attendu a été très suivi. Son annonce fin octobre avait suscité l'espoir que le Chef de l'État indiquerait son choix du chemin vers un système de retraite le plus universel possible. L'allocation de 9 pages, qui n'en consacrait qu'une demi à la réforme, a précisé que les « **conditions n'étaient pas encore réunies pour relancer aujourd'hui ce chantier** », ce qui est évident car syndicats et patronat montent la garde. Rien ne nous empêchera cependant d'enrichir l'argumentation de nos positions afin, le moment venu, d'être prêts à les défendre une fois de plus aux plus hauts niveaux possibles du gouvernement et du parlement.

Presque en forme de « commandements », les principaux points du discours : (« **sauver notre modèle de répartition** », « **corriger les inégalités, aller vers un système plus juste en supprimant les régimes spéciaux** », « **préserver les pensions avec des « principes simples** », « **travailler plus longtemps en repoussant l'âge légal** ») manquent des plus élémentaires précisions pour envisager de les discuter en quoi que ce soit et avec qui que ce soit. Mission de toute façon impossible vu l'entame de l'allocation du style « fermez le ban, pas de relance pour le moment ». Revenons sur ces points :

- « **Sauver la répartition** » sous-entend qu'elle est en danger. Il peut s'agir du danger démographique, évident puisque si chaque futur retraité pouvait compter sur 4 actifs pour financer sa retraite il y a 40 ans, il n'en pourra bientôt plus compter qu'1,5. « Sauver notre modèle de répartition » peut aussi faire allusion à l'éventualité future d'une concurrence de la capitalisation. Concurrence encore difficile à cerner, mais une partie de la jeunesse commence à se poser des questions. Nous n'en sommes pas là.

- « **Corriger les inégalités, aller vers un système plus juste en supprimant les régimes spéciaux** » : personne ne s'opposera à la correction des inégalités et à la création d'un système plus juste tant qu'inégalités et équité ne seront pas perçues de la même façon par toutes les parties prenantes. Indéfectiblement soutenue par la CFR et éclairée plusieurs fois par le *Courrier des Retraités*, la suppression des régimes spéciaux sera déclinée en argumentaire de bataille, car les oppositions seront rudes.

- « **Préserver les pensions avec des principes simples** », c'est refuser qu'elles soient réévaluées annuellement moins que prévu par les accords en vigueur grâce à un avenant de dernière minute comme Agirc-Arrco l'a fait quelques jours avant la date limite du 1er novembre. C'est un combat. Il faudra décider de la meilleure façon de le mener, certes « avec des principes simples », mais il faudra le mener.

De gels en sous-indexations, le pouvoir d'achat des retraités baisse systématiquement depuis maintenant 7 ans, avec seulement quelques mesures de protection pour les petites retraites.

Les dernières prévisions du COR présentées lors de son colloque annuel du 15 novembre (nous y étions) sont encore plus explicites : actuellement la pension moyenne n'est que de 52 % du salaire moyen. Elle tombera à 45 % vers 2040 si rien n'est changé.

Dans son exposé à ce colloque, Antoine Bozio (bien connu de la CFR depuis 2008), économiste, directeur de l'Institut des politiques publiques, rappelle qu'« **un salaire passé vaut moins qu'un salaire récent** » et que « **l'effet pervers de l'indexation sur les prix sert l'objectif de réduction des dépenses de retraite** ».

Pour information, la majorité des pays de l'OCDE hormis la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne ont conservé l'indexation sur les salaires.

▪ **« Travailler plus longtemps en repoussant l'âge légal »** : des économistes, des parlementaires de plus en plus nombreux et le Medef se déclarent aujourd'hui favorables à un recul de l'âge de départ, généralement affiché à 64 ans, comme le Sénat vient d'ailleurs de le voter dès 2025, la seule façon de rééquilibrer dans la durée comme dans l'urgence le déficit chronique des retraites. C'est aussi, pour la première fois de façon lisible, le message sans chiffres du Chef de l'État **« travailler plus longtemps en repoussant l'âge légal »** et concluant son discours par : **« le travail continue donc d'être notre boussole, le fil rouge de notre action »**.

Interviewé récemment par le *Figaro*, Antoine Bozio ne dit pas autre chose quand, mesurant l'impact sur le revenu disponible des mesures fiscales et sociales

prises depuis 2017, il affirme que ce *quinquennat a fait le choix de favoriser l'activité* et conclut : *« les actifs sont systématiquement gagnants avec un revenu qui augmente en moyenne de 3,5 % alors que les inactifs et les retraités sont perdants »*.

Un recul éventuel de l'âge donnera inévitablement lieu à quantité de positions, syndicales et autres, conflictuelles ou pas. Il devra sans doute attendre une suite à ce discours du 9 novembre, venant du gouvernement ou du Chef de l'État lui-même, une suite étayée par des chiffres, un calendrier, des moyens, persuasifs ou pas. Il semble douteux en tous cas que les candidats à l'élection présidentielle, à qui nous poserons de toute façon des questions, ne se saisissent pas du sujet bien avant l'élection.

Pierre Lange

Europe

Une seconde **AG de AGE Platform Europe** s'est tenue à distance le 17 novembre. Elle a réuni 81 participants. Les membres de AGE sont au nombre de 108 dont 90 « full members » (ayant seuls droit de vote), soit 11 nouvelles adhésions depuis le 1^{er} janvier.

Elle a été associée à une conférence internationale organisée le lendemain, dans le contexte de la présidence tournante de l'UE par la Slovénie, sur le thème *« Human Rights for all Ages : promoting a life course perspective and intergenerational cooperation to combat ageism »* qui a rassemblé en virtuel 600 participants de 60 pays. AGE et la Fédération slovène des pensionnés étaient partenaires.

Ces deux événements ont donné l'occasion de célébrer les **20 ans de AGE**, notamment par la diffusion d'une vidéo présentant des témoignages de membres et d'anciens ou d'anciennes responsables ayant assuré la présidence du mouvement.

Pour la **partie statutaire**, au cours de cette AG **l'admission de 7 membres** a été actée : 2 associations « de » (« of » dans le jargon) retraités et personnes âgées (Espagne et Lettonie) ainsi que 5 organismes non lucratifs

agissant « pour » (« for » c.-à-d. proposant des services) : Finlande, République Tchèque, Roumanie, France et Israël (comme « Observateur » dans ce dernier cas). Le nouveau membre français est la Fondation partenariale « I2ML » à Nîmes (Institut méditerranéen des métiers de la longévité) acteur de la Silver Economy en Occitanie.

Ces 7 nouveaux membres s'ajoutent aux 11 précités : cette situation permet de plus que compenser les inévitables départs annuels des dernières années (notamment du fait du Brexit, mais pas seulement).

Cette AG a permis également d'approuver le programme de travail 2022 adopté préalablement par le CA qui est structuré par référence aux 3 axes retenus dans le document d'orientation pour 2022-2025 :

• les objectifs au niveau de l'UE : une stratégie pour l'égalité quel que soit l'âge ; une nouvelle approche des aides et des soins de longue durée (*Long Term Care*) ; la poursuite des réponses aux défis imposés par la pandémie ;

- les objectifs au niveau international : au nom de la lutte contre les discriminations, AGE continue à soutenir l'opportunité d'une convention internationale au niveau de l'ONU sur l'adaptation des principes universels des droits humains aux situations concrètes des personnes âgées;

- les objectifs internes : renforcer les adhésions pour une plus grande représentativité de l'association ; diversifier les sources de financement (appels à des partenariats et à des sponsors) pour pérenniser les actions.

Le budget 2022 a été adopté : il s'élève à 1 366 917 € se décomposant en 70 % pour le travail politique de plaidoyer (« *Policy Work* ») et 30 % pour les projets d'étude (« *Projects* ») dans le cadre de partenariats principalement. On a déjà signalé que le Secrétariat, à la demande des instances : Comité Exécutif et Conseil, travaille à une plus grande convergence entre ces deux pôles. Les administrateurs français ont toujours plaidé pour cette cohérence. Depuis un an, le Secrétariat s'est réorganisé à cette fin.

Ainsi la sélection des 7 projets présentés à l'AG a mis en évidence trois thématiques principales de travail : le vieillissement en bonne santé (3) ; l'exclusion numérique (1) ; les environnements respectueux des âges (3).

La présentation budgétaire a permis de rappeler les objectifs internes précités. La Commission Européenne qui - rappelons-le - finance 80 % des activités (hors du secteur « Projets » totalement autofinancé) vient d'accepter le dossier de AGE pour la période considérée, ce qui est une belle avancée. Reste à confirmer la déclinaison budgétaire sur les 4 ans et pour chaque année.

Lors de la **Conférence** qui a suivi, de nombreux participants ont déploré la décision de la CE de ne pas donner suite au « Livre Vert sur le vieillissement » (« *Green Paper on Ageing* ») sous la forme d'un Livre Blanc (« *White Paper* ») pour lequel s'étaient mobilisés de nombreux membres. La réponse de la présidente de la CE le 21 octobre à un courrier du président de AGE était d'une part que les questions de vieillissement vont orienter les différentes politiques de l'UE (« *mainstreaming* » selon le terme consacré) et d'autre part que la CE va initier une stra-

tégie sur l'aide et les soins annoncée le 15 septembre dans le discours sur l'état de l'UE (« *European Care Strategy* ») dans laquelle on traitera des soins de longue durée (« *Long Term Care* » LTC) pour ce qui concerne les personnes âgées.

De ce fait, l'équipe de AGE sera conduite à travailler à nouveau sur le dossier des LTC (contribution en cours de finalisation sur « *Comment repenser les aides et les soins* » du point de vue des droits humains), en parallèle d'une part des initiatives sur les « droits égaux à tout âge » qu'elle veut promouvoir (cf. « *Age Equality Strategy* » qui était sa réponse à la consultation du Livre Vert) et d'autre part des travaux qui ne manqueront pas de se poursuivre et de s'amplifier sur les impacts de la digitalisation/numérisation de l'économie et de l'organisation sociale dans tous les pays : la présidence allemande de l'UE au 1^{er} semestre s'était particulièrement attachée à cette question.

On ignore, à ce stade, les orientations thématiques qui seront choisies par la France pour la présidence de l'UE au 1^{er} semestre 2022 : l'intervention de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'autonomie, en complément de la Conférence indique que le ministère entend privilégier une approche positive du vieillissement : bien être et autonomie. À suivre.

Pour ce qui est du contenu du « travail politique », l'année 2021 s'achève sur un document assez avancé sur une nouvelle conception des LTC issue de 4 séances de travail et sur la version finale pour 2021 du document dit « *Age Barometer* » qui a permis à plusieurs membres (de 13 pays) d'apporter des contributions sur les trois domaines sélectionnés cette année : la formation tout au long de la vie ; le volontariat-bénévolat et les échanges intergénérationnels ; la participation.

Étant donné notre intérêt pour les questions de retraite, signalons l'initiative récente d'une semaine de la retraite (« *EU retirement week* ») lancée du 29 novembre au 3 décembre par 9 associations européennes parmi lesquelles Age Platform Europe, le Bureau européen des consommateurs (BEUC), l'Association européenne des institutions paritaires (AEIP), Better Finance, la Fédération européenne des banques (EBF) ...

Jean-Michel Hôte



NOS FEDERATIONS

FNAR

Décembre : installation des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) 2021-2026

Qu'est-ce qu'un CTS ?

C'est une instance consultative relevant de la démocratie sanitaire au même titre que la Conférence Nationale de Santé et Autonomie (CNSA) et les Conférences Régionales de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).

La loi du 4 mars 2002 dite « loi Kouchner » relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé mérite d'être mieux connue à la veille de ses vingt ans d'application, les périodes critiques qui secouent le système de santé en cette période de pandémie le confirment. Elle est à l'origine d'autres textes de loi qui ont permis la mise en place de la Démocratie en Santé et défini le rôle des bénévoles qui représentent les patients au sein du système de santé.

Actuellement tous les sites des ARS affichent une rubrique « Démocratie en santé ».

Quel est le rôle du CTS ?

Le CTS couvre le territoire du Département. Les membres sont nommés par arrêté du Directeur Général de l'ARS sur proposition des différentes institutions participatives fixées par la loi. Il contribue à mettre en cohérence les projets territoriaux de santé et le Plan territorial de santé mentale avec le PRS (Plan Régional de Santé) et les programmes nationaux de santé publique.

C'est le niveau intégrateur des initiatives des professionnels et des politiques des pouvoirs publics : une position charnière entre les professionnels de santé de 1er recours et l'ARS, il devient un maillon indispensable entre l'opérationnel professionnel et le stratégique

territorial. Il est informé des créations de PTA¹ (Plateforme Territoriale d'Appui), de la signature de Contrats Locaux de Santé² (CLS), il contribue à leur suivi.

Il peut faire toute proposition au DG ARS sur l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et la révision du PRS. Il est garant de l'exercice de la démocratie en santé sur le territoire, avec un rôle de médiateur en santé afin que soient respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

Quelle est la composition d'un CTS ?

Le CTS est composé d'élus locaux, départementaux, d'institutionnels, de financeurs, de soignants, d'associations sanitaires et sociales, des syndicats et des usagers. D'où l'intérêt d'être intégré dans ce comité pour faire entendre sa voix et essayer d'avoir une influence.

La composition nominative est fixée par arrêté signé du Directeur général de l'ARS. Les mandats sont de 5 ans.

Chaque Conseil territorial de Santé est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale et d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers. La séance plénière d'installation permet les différentes élections et la répartition des membres qui souhaitent prendre des responsabilités au sein du CTS.

Les représentants des usagers en CTS

Le collège 2 : représentants des usagers a trois composantes :

- Les représentants nommés par les associations agréées en santé.
- Les représentants des personnes âgées élues par leur CDCA.
- Les représentants des personnes handicapées élues par leur CDCA.

¹ Les Plateformes territoriales d'Appui (PTA) ont pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre des fonctions d'appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux pour la prise en charge des patients relevant de parcours de santé complexes, quel que soit leur âge, leur pathologie ou leur handicap.

La FNAR a pu ainsi proposer des candidatures directes et par l'intermédiaire d'un certain nombre de CDCA dans lesquels des bénévoles se sont portés volontaires. Ils sont issus d'associations membres différentes et bénéficieront d'un accompagnement.

Les assemblées plénières devraient se réunir au cours de la première quinzaine de décembre afin d'élire le président et le vice-président et constituer les commissions. Les représentants des usagers peuvent se porter candidats à tous les postes, les présidents de CTS siègent à la commission permanente de la CRSA dans la plupart des régions.

Quel a été le rôle des CTS pendant la période marquée par la pandémie ?

Les relations étroites entre les CTS et la CRSA ont permis d'intervenir auprès des ARS pour adapter les recommandations nationales aux situations territoriales souvent très hétérogènes. Par exemple, il a été utile de faire prendre en compte les caractéristiques départementales ou infra-territoriales concernant les centres de vaccination, leur approvisionnement en vaccin ou les interventions pour vacciner les résidents des EHPAD ou des personnes à domicile en milieu rural.

Un autre point essentiel en cette fin de mandat a été le travail sur les Appels à Projets liés au Ségur de la Santé. Les CTS de plusieurs régions ont été impliqués dans la sélection et le classement des projets, travail qui a été effectué en tenant compte du respect du cahier des charges national, des priorités régionales et de la pertinence en particulier des délais de réalisation. Les projets retenus seront subventionnés après validation et leur mise en place fera l'objet d'un suivi (une recommandation réitérée par plusieurs CTS). Ces projets concernaient des centres hospitaliers, des établissements de soins de suite et des EHPAD, nombre de ces établissements ayant besoin de réhabilitation, de rénovation ou d'extensions.

² Il y a plusieurs CLS dans un même département, ils permettent à tous les partenaires locaux de travailler ensemble à améliorer la prise en compte des contraintes locales dans la gestion de la santé de la population. Des représentants des usagers y participent.

La Démocratie en santé permet à des bénévoles de s'impliquer afin de faire évoluer des situations, les résultats sont utiles à tous. Certes cela représente un travail d'appropriation, mais des aides sont apportées dans ce domaine grâce à des formations. Il aurait été vraiment

dommage de ne pas utiliser ces leviers qui sont offerts pour participer à la situation sanitaire dans notre pays.

Danielle BOIZARD

La saga des salons

Forte de mon expérience du mois dernier (voir AFJ N° 172 de novembre), c'est en experte que je me suis rendue à nouveau à la porte de Versailles pour visiter le **Salon des services à la personne et de l'emploi à domicile** qui s'est tenu les 23 et 24 novembre dernier. La FNAR étant présente par son logo figurant sur tous les documents, programme, guide de visite, etc. en qualité de partenaire institutionnel, j'estimais devoir y être bien accueillie !

Cependant, alors que j'étais assise dans le T3 et visitais gratuitement le sud de Paris, je me préparais psychologiquement à voir et entendre tout ce que mon énergie s'efforce de mettre habituellement sous le boisseau. Il n'est pas forcément aisé d'accepter les services, fussent-ils efficaces, d'autres personnes pour des tâches qu'on préférerait accomplir soi-même. Une amie proche se trouvant, pour des raisons de santé, dans une position délicate qui la contraint déjà à avoir recours à des aides à domicile, avant de devoir très certainement abandonner celui-ci, il est bien clair que la problématique ne me portait pas exactement à la rigolade. J'ai tenté alors de concentrer mes réflexions sur le sous-titre qu'arborait ce salon : **Mieux vivre chez soi se décide aujourd'hui**, formule qui ouvre des perspectives plus radieuses.

L'invitation était quand même pressante, il y avait de l'urgence dans l'air et une injonction de trouver la solution miracle dès la sortie du Hall 5 ! Mon mauvais esprit a aussitôt pris le relais pour me susurrer qu'on ne m'imposerait pas plus de rester chez moi. Et alors ! si je préfère retrouver dans une

EHPAD la camaraderie de mes heureuses années de pensionnat, qui pourrait m'en empêcher ! Ne peut-on pas avoir parfois une pensée pour ceux qui n'ont pas de famille, pas d'enfants, de petits-enfants, de neveux, etc. ? Pourquoi les forcer à rester malgré eux dans la solitude ?

En franchissant les deux escalators qui menaient à l'entrée du salon, j'ignorais que j'allais être conquise par ce que j'y ai découvert et qu'il m'est bien difficile de tourner en dérision. Dans l'atmosphère, on percevait immédiatement la vraie joie des exposants de se retrouver là, en chair et en os, alors qu'il avait fallu organiser un salon virtuel en 2020. Notre interlocutrice, que je suis allée saluer au point Presse, me l'a confirmé avec un grand sourire.

J'ai tout d'abord flâné dans les allées pour visualiser, stand après stand, ce qui était proposé. Je reconnais ne pas m'être trop attardée dans tout ce qui concerne les EHPAD et établissements de santé, qui développent des solutions améliorant le quotidien, notamment en terme de prévention des chutes. J'ai bien perçu que les nouvelles technologies, numérique, robotique, ergothérapie ou réalité virtuelle, mises ainsi à contribution, pouvaient apporter un confort et une amélioration notables à la vie des résidents en perte d'autonomie.

J'ai constaté la multiplicité des associations et organismes divers assurant aides et assistances de toutes sortes. Des innovations aussi dans le domaine délicat du règlement des courses effectuées par un tiers. Pour ce qui est de rester à domicile, de nombreuses solutions sont proposées aux ni-

veaux matériel telle l'adaptation du logement et social avec la cohabitation intergénérationnelle.

La mémoire qui s'estompe voit également fleurir des méthodes pour susciter les souvenirs, avec des supports divers où l'expertise des accompagnants est cruciale. Des conversations m'ont beaucoup impressionnée alors que j'abordais le stand avec un grand scepticisme. Le professionnalisme était l'invité numéro 1 du salon.

Certains des dispositifs présentés bénéficient de l'estampille gouvernementale, ce qui leur donne une dimension officielle et accroît leur crédibilité. L'aspect juridique n'est pas en reste pour les certifications des innovations ou autre problématique liée à l'emploi notamment. Car derrière tous ces services, il y a de nombreux acteurs, salariés pour la majorité et d'ailleurs ce n'est pas un hasard si Pôle Emploi est présent sur le salon. Le mot franchise est également très utilisé pour tous ceux qui souhaitent orienter leur activité dans les domaines évoqués plus haut.

Une place importante a été réservée aux start-up de tous genres, majoritairement dans les mains de jeunes foisonnant d'idées novatrices.

En ma qualité de responsable des partenariats pour la FNAR, j'ai pris des contacts intéressants dont je ne parlerai que lorsqu'il y aura concrétisation dans les faits, ce dont j'ai bon espoir.

En point d'orgue, c'est la conférence **L'EHPAD du futur commence aujourd'hui** à laquelle j'ai assisté qui m'a véritablement conquise. Les intervenants (le Think Tank Matières grises) qui ont réalisé l'étude du même nom en mai 2021, exposent de façon irréfutable que les EHPAD devront impérativement changer leur conception lorsque, en 2030, les papy boomers seront leurs clients potentiels. Issus de l'après-guerre, mais surtout de l'après 68, ils sont foncièrement indépendants et ne peuvent se conformer à ce qui leur est proposé actuellement. De 'patients' devenus 'clients' depuis les années 90, ceux qui entreront en EHPAD devront, selon ce que l'étude préconise, devenir des 'habitants'. Cela implique une révolution totale en matière d'architecture et de logistique. Là, à nouveau, l'imagination devra prendre le pouvoir !

Enfin, les adhérents des associations affiliées à la FNAR pourront, **jusqu'au 31 mars 2022**, visiter ce salon via internet en suivant les indications précisées dans la rubrique *L'Actualité des retraités* dans notre site fnar.info.

Pour visiter virtuellement ce salon, il vous suffit de vous inscrire via le lien suivant : <https://www.sap-silverexpo.com/>

Votre adresse mail vous sera demandée ainsi qu'un mot de passe de votre choix qui vous permettra de vous connecter à chacune de vos consultations.

Françoise Moreux



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



La FNAR et l'UFR-rg vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année entourés de vos proches et de vos amis !



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS

Prochaine parution
le 06 JANVIER 2022